GISÈLE HALIMI, DÉFENDRE!

CIE L'OUVRAGE







Jeu Marie Ragu Conseil Virginie Daudin Mise en soène Alice Geairon Régie Marie Edith Leyssenne / Anaïs Pierre Scénographie Vanessa Jousseaume



Gisèle Halimi est morte le 28 juillet 2020 à 93 ans.

Sa parole doit rester vivante.

Tout au long de sa vie d'engagements et de luttes, cette « avocate irrespectueuse » comme elle s'est désignée dans le titre de l'un de ses ouvrages, a été animée d'un souffle, d'un entêtement : celui d'une « farouche liberté ». D'abord pour elle, petite fille insoumise au patriarcat tunisien, puis pour toutes celles et ceux qu'elle a défendus. Tout particulièrement les femmes, tout particulièrement celles et ceux qui, de condition modeste, s'étaient engagés dans des causes dont l'époque, la morale, la justice parfois même, ne voulaient pas reconnaître la légitime demande celle d'une plus grande liberté.

Au-delà de l'hommage, il s'agit de perpétuer le mouvement de sa pensée en la partageant avec le public, de maintenir éveillée la même vigilance à l'égard des droits et des libertés, de transmettre sa fougue pour les combats d'aujourd'hui.

Alice Geairon, metteuse en scène



C'est un rendez-vous.

La parole de Gisèle Halimi interpelle le public dans un rapport direct : souvenirs d'enfance, interviews et plaidoiries s'entrecroisent, comme un condensé de ses combats.

Petite fille insoumise au patriarcat tunisien, femme engagée dans la guerre d'Algérie, figure de la lutte pour l'évolution des droits des femmes, proche de Simone de Beauvoir... Avec une certaine vision de la justice et un engagement sans faille pour la défense des droits humains.

Sans reconstitution, la comédienne Marie Ragu incarne cette « avocate irrespectueuse » perpétuant sa fougue, son entêtement, sa défense farouche des libertés. Ce solo d'une heure, puissant et vivifiant, appelle à maintenir éveillée la même vigilance à l'égard des droits et des libertés, faisant résonner les combats d'hier avec ceux d'aujourd'hui.

Durée: 1h

INTÉRÊTS PÉDAGOGIQUES

Par le choix de cette figure marquante, le spectacle est à l'intersection de nombreuses disciplines : l'histoire (et en lycée la spécialité HGGSP et l'option DGEMC) et l'EMC mais aussi le français (que ce soit en Seconde avec la littérature d'idées, ou en Première avec en particulier le parcours associé « Ecrire et combattre pour l'égalité », mais aussi le théâtre), sans oublier la philosophie. N'oublions pas l'éducation aux médias et à l'esprit critique.



- → Qui est Gisèle Halimi?
- → Quels ont été ses combats ? Sont-ils toujours d'actualité ?
- → Le métier (la vocation!) d'avocat-e : quelles fonctions, quelle évolution, quelle incarnation?
- → Comment rendre compte d'un tel parcours sur scène ? En un solo ? Contraintes / libertés ?

AVANT LA REPRÉSENTATION

LA FIGURE DE GISÈLE HALIMI

On peut demander aux élèves s'ils connaissent et ce qu'ils connaissent de cette figure importante de la deuxième moitié du XX° siècle. À partir de leurs réponses, il est envisageable de leur faire faire quelques recherches.

Ainsi, par groupes, les élèves peuvent être amenés à choisir un domaine parmi ceux proposés :

- → sa vie (approche biographique : origine, étapes importantes...). De précieux documents sonores (et visuels) sont disponibles pour accompagner, approfondir cette partie ; ainsi, la série de podcasts de France Culture « À voix nue » est une formidable plongée dans la vie tumultueuse de cette figure majeure et d'entendre sa voix ! Voir partie « Pour aller plus loin » (p.7).
- → ses combats, les causes qu'elle a défendues ; en particulier les trois procès évoqués dans le spectacle : Djamila Boupacha (1960) ; Bobigny (1972) ; procès du viol à Aix-en-Provence (1978).
- → ses textes : voir dans la partie « Pour aller plus loin » (p.7) les ouvrages qu'elle a publiés ; les élèves peuvent en lire de larges extraits en fonction du projet de la classe.

LE CONTEXTE

En parallèle ou indépendamment des recherches sur le personnage, il peut sembler très utile de contextualiser la trajectoire de cette femme et des affaires qu'elle a défendues.

- → **Historique** : la guerre d'Algérie ; la France des années 60-70
- → Politique et social : le combat féministe dans la deuxième moitié du XX° siècle

La forme que peuvent prendre ces recherches est libre, mais on peut imaginer une restitution à l'oral afin de préparer la représentation théâtrale ; des élèves exposent à leurs camarades le fruit de leurs recherches et mettent en perspective les éléments trouvés par rapport aux séquences travaillées avec l'enseignant. On peut aussi proposer des posters à exposer en classe ou au CDI. Enfin, si les élèves sont motivés, l'enregistrement d'une pastille sonore peut rendre compte de leur travail de recherche et de synthèse.



Il semble utile de sensibiliser les élèves au vocabulaire de la Justice, très présent dans le spectacle et régulièrement employé par le personnage de Gisèle Halimi. Ainsi, on peut procéder soit :

→ par « Nuage de mots » en interrogeant les élèves sur les mots qu'ils associent à ce domaine ; en les amenant à les regrouper par famille afin d'explorer les différentes approches permises par ce vaste sujet.

Source: https://montjoye.org/nuage-de-mots-bulles-silhouette-justice/

→ par le jeu lexical ; activité « mots mêlés » proposée dans la partie « Annexes » (p.8). Liste de mots que l'on pourra faire compléter ; en particulier en allant sur le terrain de la rhétorique : plaidoirie, réquisitoire...



LECTURE / MISE EN VOIX

Afin de sensibiliser les élèves à l'écriture de Gisèle Halimi, il est possible de faire travailler certains textes extraits du spectacle ; la mise en œuvre est libre. On peut imaginer par exemple :

- ightarrow de répartir les extraits et de laisser les élèves choisir une mise en voix individuelle ou collective en fonction de la longueur du texte.
- ightarrow donner des indications, des intentions de jeu ; en particulier en travaillant sur les registres : lyrique, nostalgique, colérique, épique, ironique, pathétique, tragique...
 - → s'aider d'un accessoire illustratif / symbolique associé au passage lu.
- → une mise en espace (en fonction des possibilités dont on dispose) pour travailler un texte court ou long ; ce peut être statique (du type tableau vivant), ou en mouvements. De même, on pourra proposer une approche chorale ; par la présence d'un groupe, plus ou moins important, dont on veillera à la répartition (soit en bloc / soit des individus isolés) et peut-être aux déplacements (lents, rapides...).

APRÈS LA REPRÉSENTATION

QUESTIONNEMENT INDIVIDUEL / COLLECTIF

Tes impressions

- → As-tu aimé le spectacle ?
- → Qu'est-ce qui t'a surpris ?
- → Quelles impressions as-tu eu en le voyant ?
- → Quels moments forts as-tu retenus ?
- → Comment qualifierais-tu ce spectacle ?

Ta compréhension

- → Quel(s) lieu(x) le spectacle représente-t-il ? Comment, par quels éléments scéniques ?
- → Qui sont les personnages ? Comment sont-ils identifiés ? Évoluent-ils ? Si oui, comment ?
- → Qu'as-tu compris : peux-tu raconter l'histoire qui a été représentée ?
- \rightarrow Qu'apportent, selon toi, les lumières ? Les sons ? Les musiques ?

Pour aller encore plus loin : apprendre à construire une analyse de spectacle

→ À partir du questionnement ci-dessous, les élèves peuvent, individuellement ou en groupe, élaborer une analyse du spectacle vu.

Source: https://www.anthea-antibes.fr/pdf/dossier-pedagogique/2020-02-DP-455-1984.pdf

I. PRÉSENTATION DU SPECTACLE ET DE LA REPRÉSENTATION

- · Titre, distribution, création, œuvre écrite, auteur
- · Genre (théâtre, danse, mime, cirque, clown, etc.)
- · Présentation du lieu de représentation, identité, programmation
- · Date, jour (festival, programmation classique, date supplémentaire, etc.), durée
- · Le public (salle pleine, moyenne d'âge, atmosphère, accueil, écoute, placement, etc.)

II. ESPACE DE JEU ET SCÉNOGRAPHIE

- · Analyser le cadre spatial, l'organisation scénographique
- · Repérer les déplacements des comédiens, la présence sur scène, l'occupation de l'espace
- · Description du rapport scène et salle (frontal, bi-frontal, proximité, quatrième mur)
- · Description du décor
- · Repérer les objets et les accessoires (références, nature, usages, formes, couleurs, matières, symbolique, etc.)

III. CRÉATION SON. LUMIÈRES ET VIDÉO

- · Lumières (à quels moments, l'importance quantitative, quelle signification, la symbolique des couleurs, l'effet suscité, atmosphères, ambiances, rythmes, etc.)
- · Son (ambiance sonore, rythmes, signification, type de son, musiques ou chansons, instruments, bruitages, son intégré à l'ambiance ou ayant un rôle dramaturgique, sources, rôles d'illustration, etc.)
- · Vidéo (support de projection, rôle dans la scénographie, contenu, image directe ou différée, image illustrative, figurative, symbolique, ponctuelle, signification, etc.)

II. ESPACE DE JEU ET SCÉNOGRAPHIE

- · Parti pris du metteur en scène (réaliste, symbolique, théâtralisé, expressionniste, etc.)
- · Interprétation (jeu corporel, choix des acteurs, voix, diction, rythme, etc.)
- · Rapport entre l'artiste, l'espace et le groupe (occupation de l'espace, déplacements, entrées/ sorties de scène, communication non verbale, regards, etc.)
- · Costumes (contemporains, historiques, couleurs, formes, praticité, matières, signification, milieu social, famille, caractère, maquillage, nudité, etc.)

La scénographie

Ce seule en scène utilise de façon simple mais efficace l'espace scénique avec quelques éléments de décor et accessoires précis. On peut questionner spécifiquement les élèves sur les différents espaces ainsi créés par la metteuse en scène et construire avec eux le « parcours » à la fois spatial et temporel à l'œuvre dans le spectacle.

Si le but n'est pas forcément de retrouver toutes les significations élaborées, l'enseignant-e peut malgré tout s'aider des indications données par Alice Geairon.

Source: https://www.louvrage.fr/_files/ugd/6352d7_9f28ff5edef947a78217ddef54e543c6.pdf

LA SYMBOLISATION DES ESPACES

La scénographie du spectacle, c'est-à-dire l'espace de jeu et les éléments de décor qui le structurent ont été pensés pour pouvoir s'adapter à des conditions différentes (intérieur, extérieur, salle de spectacle ou non), tout comme la technique.

Les éléments composant le décor et les accessoires sont minimums pour ne pas imposer un seul imaginaire (celui du palais de justice, ou celui du bureau de l'avocate) mais pouvoir en convoquer plusieurs et ne pas les figer — libre à chacun d'interpréter selon ses impressions, sa sensibilité.

Ces lieux sont donc suggérés de façon plus symbolique que réaliste, par des simples modifications de placement de la comédienne dans l'espace, de son jeu, de la lumière (dans la version pour salles de spectacles).

Nous les désignons dans leurs fonctions symboliques :

- · « La banquette de l'intimité » avec quelques livres et dossiers, raconte aussi bien l'espace de travail qu'elle permet toutes les confidences sur l'enfance.
- · « L'espace médias » simple assise, est l'endroit des interviews et de l'image publique.
- · « Le totem de l'opinion publique » est une petite estrade où se joue tout ce qui interpelle l'extérieur du palais de justice, fait entendre l'opinion publique, ses publications, ses pétitions.
- · Au centre l'espace vide, « l'arène » est celle des plaidoiries, où l'avocate prend toute sa dimension, occupe tout l'espace.
- · D'autres espaces vides autour de l'arène : un couloir en fond de scène où se prépare l'avocate, un couloir comme une salle des pas perdus (côté cour dans le vocabulaire théâtral, c'est-à-dire à droite pour le public) ; et de part et d'autre les positions désignées des accusés (côté jardin) des plaignantes ou de l'avocat général (côté cour).
- · Et dans le public, à ses côtés ou à travers lui, un chemin qui nous relie à elle, qu'elle franchit pour venir sur scène ou pour nous quitter.



Exercice de pratique : l'adresse

La pratique est un outil idéal pour s'initier au théâtre, tout en appuyant les enseignements obligatoires. Aménager un espace dégagé (exemple : repousser les tables et les chaises dans une salle de classe) ou, lorsque l'exercice s'y prête, se tenir devant les bureaux de classes.

Phrases à travailler au plateau

(espace aménagé où l'élève pourra au moins tendre les bras sans rencontrer d'obstacle)

À partir des extraits (disponibles dans la partie « Annexes » p.9) du spectacle construit à partir des écrits de Gisèle Halimi, on peut inviter les élèves à s'approprier ses mots (activité possible en amont ou en aval du spectacle). Seul-e ou en groupe (plus ou moins nombreux), l'élève travaille sur le phrasé, le rythme, l'intention, l'adresse d'un passage.

Débats / prolongements

Au vu des sujets des procès auxquels Maître Halimi a participé (torture, viol, avortement...), l'enseignant peut proposer à ses élèves de discuter de l'évolution que ces thèmes ont pu connaître depuis les années 50, 60, 70, 80... En amont ou aval du débat, les élèves peuvent chercher des faits d'actualité qui entrent en résonance avec ces sujets de société et évoquer leurs réflexions.

Plusieurs aspects entrent en ligne de compte dans cette approche : l'aspect émotionnel, mais aussi la perspective historique, sociologique, juridique (si on pense par exemple à la requalification du viol obtenue par Gisèle Halimi ; ou encore la dépénalisation de l'avortement...)

POUR ALLER PLUS LOIN



Ouvrages de Gisèle Halimi

- → Djamila Boupacha, Avec Simone de Beauvoir, Paris, Gallimard, coll. « Blanche », 1962.
- → La cause des femmes, Propos recueillis par Marie Cardinal, Paris, Grasset, coll. « Enjeux », 1973.
- → Avortement, une loi en procès : L'affaire de Bobigny (préf. Simone de Beauvoir), Paris, Gallimard, coll.
 « Idées », 1973. Réédition sous le titre Le Procès de Bobigny, Choisir la cause des femmes, précédé de Désobéir pour le droit d'avorter, Gallimard, 2006.
- → Viol, le procès d'Aix-en-Provence : compte rendu intégral des débats, Choisir la cause des femmes, Paris, Gallimard, coll. « Idées », 1978. Réédition L'Harmattan, 2020.
- → *Le Lait de l'oranger*, Paris, Gallimard, coll. « Blanche », 1988.
- → La Nouvelle cause des femmes, Paris, Seuil, coll. « Essai », 1997.
- → Avocate irrespectueuse, Paris, Plon, 2002.
- → Ne vous résignez jamais, Paris, Plon, 2009.
- → *Une farouche liberté*, avec Annick Cojean, Paris, Grasset, 2020.

Podcasts

- → Émission « À voix nue », France Culture, 5 épisodes à réécouter : https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-gisele-halimi-la-cause-des-femmes
- → Soirée spéciale sur France Inter le 4 avril 2022 à réécouter : https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/soiree-speciale-culture/gisele-halimi-unevisionnaire-du-lundi-04-avril-2022-4645308

Téléfilms

- → *Le Procès de Bobigny*, téléfilm français réalisé par François Luciani diffusé le 29 mars 2006 sur TSR 1 et RTL-TVi, le 3 avril 2006 sur France 2 et le 27 mai 2009 sur Télé-Québec.
- → *Pour Djamila*, téléfilm français réalisé par Caroline Huppert et diffusé pour la première fois le 20 mars 2012 sur France 3.

ANNEXES

LA GRILLE DES MOTS MÊLÉS SUR LA JUSTICE

K	I	N	N	0	С	E	N	С	E	J	G	E	E
D	J	U	S	T	-	С	E	٧	0	Q	K	Н	М
С	T	Ш	G	C	_	M	Р	A	R	T		Α	L
N	1	0	J	N	E	Q	U	1	T	Α	В	L	E
Р	G		В	Α		Α	N	C	E	M	J	T	U
Т	R	I	В	U	N	Α	Ш	Р	0	٧	S	W	В
R	Α	R	В	I	T	R	A	-	R	E	D	М	Q
М	Р	I	Н	Р	K	R	T	D	С	0	L	Н	W
D	_	М	Р	J	N	_	T	E	F	D	С	R	U
Q	R	E	С	0	U	R	S	F	М	٧	С	E	D
W	T	С	F	L	K	Q	J	E	L	0	F	W	S
Α	٧	0	С	Α	T	Z	U	N	Υ	Z		T	Р
N	J	М	Z	0	T	Υ	G	S	Z	1	Υ	N	K
Т	Н	R	F	I	K	J	E	E	Χ	W	М	J	S

TRIBUNAL	PROCÈS	AVOCAT				
BALANCE	RECOURS	INNOCENCE				
JUGE	IMPUNITÉ	ARBITRAIRE				
JUSTICE	ÉQUITABLE	DÉFENSE				
LOI	IMPÉRIAL	TÉMOINS				

ANNEXES

LA GRILLE DES MOTS MÊLÉS SUR LA JUSTICE : RÉPONSES ET DÉFINITIONS

	1	N	N	0	С	Е	N	С	Е				
	J	U	S	T		С	E						
		L			I	М	Р	Α	R	T	ı	Α	L
		0			Е	Q	U	I	T	Α	В	L	Е
		-	В	Α	L	Α	N	С	E				
Т	R	1	В	U	N	Α	L	Р					
	А	R	В	ı	Т	R	Α	-	R	Е			
							T	D		0			
	1	М	Р	U	N	ı	T	E			С		
	R	E	С	0	U	R	S	F	М			Е	
							J	E		0			S
Α	٧	0	С	Α	T		U	N			-		
							G	S				N	
							Е	Е					S

LA JUSTICE est, de manière philosophique et morale, un sentiment qu'une situation est correcte et acceptable, qu'elle respecte les règles, le droit et les personnes. C'est également une organisation judiciaire, composée de tribunaux, de cours, de juges, de règles, et de lois. Il existe plusieurs types de justice, en fonction des affaires qui sont jugées : la justice civile, la justice pénale, la justice sociale, la justice militaire, la justice administrative, la justice des mineurs, la justice internationale. Aujourd'hui, la justice est devenue le pouvoir de l'État. Chaque pays a le pouvoir de faire respecter les lois et de régler les conflits entre les personnes ou entre une personne et une autorité.

LE PROCÈS permet de décider de la culpabilité ou non de l'accusé grâce aux preuves présentées par l'accusation et la défense. Au début du procès, il y a présomption d'innocence, l'accusé est innocent tant qu'il n'a pas été prouvé coupable. L'avocat représente la défense de l'accusé. Le juge représente la société et décide de la résolution du conflit. Toute personne accusée d'une infraction a le droit, lors du procès, de faire intervenir, d'interroger ou de faire intervoger des témoins à décharge (en faveur de la personne accusée) et d'interroger, ou de faire interroger, des témoins à charge (en défaveur de la personne accusée).

LE TRIBUNAL est le lieu où est rendue la justice et, par extension, les juges qui y travaillent. Pour une justice efficace, le tribunal doit être indépendant, c'est-à-dire sans influence extérieure, et impartial : les juges ne doivent favoriser aucune des parties en raison d'intérêt personnel ou de parti pris.

LA BALANCE symbolise l'égalité de la justice pour tous, qui est donc une question d'équilibre et de mesure.

LE DROIT à un procès équitable fait référence à toutes les garanties qui entourent le déroulement d'un procès afin que celuici soit juste et respectueux. Un procès équitable est un procès qui se déroule dans le respect de règles essentielles telles que le respect des droits de la défense, l'égalité de traitement devant la justice, ou encore le fait que le procès ait lieu dans un tribunal indépendant et impartial et qu'il soit ouvert au public. Tout le monde doit aussi avoir accès à un recours effectif : c'est le droit pour chaque personne de solliciter une juridiction en cas de violation de ses droits fondamentaux.

LA JUSTICE doit nous protéger de l'impunité, les personnes coupables doivent être condamnées justement. Elle permet aussi d'empêcher les arrestations et emprisonnements arbitraires, décidés par un individu puissant sans recours à des moyens légaux.

EXTRAIT N°1: Souvenir d'enfance

Nous étions quatre, deux filles, deux garçons.

Mes parents ne l'avaient pas inventé, c'est une hiérarchie qui était tout à fait commune et pratiquée partout dans le même milieu que le nôtre : les filles servaient les garçons. Ma mère mettait un point d'honneur — voire un acharnement — à maintenir ce clivage. « Ma grand-mère, ma mère et moi avons vécu comme ça, alors toi aussi ! ».

Pour repasser leur linge, pour laver par terre, etc ...c'était les filles. Puis les garçons se mettaient à table et on leur apportait les plats. Mon père, ça me faisait plaisir parce que je l'adorais, mais servir mes frères que je trouvais complètement ... cancres, alors que moi je m'éveillais à la vie, à la lecture, je trouvais ça complètement injuste.

Et c'est pour ça que je décide de ne pas les servir. Je dois avoir 11, 12 ans. D'abord ils me laissent dans mon coin. Je ne veux pas manger. « Elle va avoir faim, ce soir elle mangera »... Le lendemain : « qu'est-ce qui lui prend, elle est un peu folle » ... Et le troisième jour ils sont un peu plus inquiets, c'est là où ils font venir ma grand-mère. Elle fait de délicieux gâteaux au miel, magnifiques, elle les fait elle-même... Elle apporte ça pour « briser la grève » et moi je tiens bon. Je tiens bon parce que... ce n'est pas raisonné mais ça me parait monstrueux que je sois là à servir mes frères alors que j'ai envie de faire autre chose, en tout cas, pas de les servir.

Et finalement je gagne. Je suis tellement fière de gagner, que dans mon journal, j'écris : « Aujourd'hui j'ai gagné mon premier morceau de liberté. »

On a su alors que quand je disais « je ne veux pas » j'étais capable d'aller jusqu'au bout.

EXTRAIT N°2: L'enfance

Je devais me sauver. D'abord être indépendante économiquement. Pas comme ma mère. Dans la famille, aucune femme n'avait jamais « gagné » sa vie. C'était ainsi : l'homme était l'homme. Il dirigeait, décidait, nourrissait. Les femmes étaient à charge. Dominées, cela va sans dire. Et infantilisées. Chaque soir, ma mère rendait des comptes à mon père, sur sa petite feuille de papier quadrillé où elle avait sagement noté ses dépenses... Et selon son humeur, mon père : « Je ne suis pas un puits d'argent, je me tue au travail pour vous tous ! Vous ne vous rendez pas compte ! » Il surjoue, avec sa puissance d'homme qui « fait vivre » sa famille. Et ma mère, écrasée, coupable : « Édouard, c'était pour les enfants ... » Je déteste mon père à ces moments-là pour sa domination brutale. Et parce qu'il humilie ma mère. Je me le jure alors, j'écarterai de ma vie cette subordination. Je ne serai jamais une quémandeuse.

EXTRAIT N°3: L'avenir

N'ayez pas peur de vous dire féministes. C'est un mot magnifique, vous savez, un combat valeureux qui n'a jamais versé de sang. Une philosophie qui réinvente des rapports hommes-femmes enfin fondés sur la liberté. Un idéal qui permet d'entrevoir un monde apaisé où la libération des femmes signifierait aussi celle des hommes.

EXTRAIT N°4: Plaidoirie de Bobigny

Monsieur le Président, Messieurs du Tribunal, il m'échoit, aujourd'hui, un très rare privilège.

Je ressens avec une plénitude jamais connue à ce jour un parfait accord entre mon métier qui est de plaider, qui est de défendre, et ma condition de femme.

Je ressens au premier plan, au plan physique, il faut le dire, une solidarité fondamentale avec ces quatre femmes qui comparaissent devant vous.

Elle se place côté jardin, désigne une à une les accusées.

Mme Duboucheix et Mme Sausset, employées de métro, prévenues de complicité d'avortement ;

Mme Bambuck, secrétaire-dactylo, ayant pratiqué l'avortement ;

Et Mme Michèle Chevalier, employée de métro, mère de Marie-Claire, cette jeune fille de 16 ans qui s'est retrouvée enceinte après avoir été violée.

Elles sont ma famille.

Elles sont mon combat.

Elles sont ma pratique quotidienne.

Les accusées n'ont aucunement cherché à nier les faits. Au contraire. Elles les ont reconnus, ne s'en excusent pas, ne les regrettent pas. Et d'accusées, elles se font accusatrices de la loi de 1920 qui sanctionne l'avortement : « c'est la loi qui est coupable, ce n'est pas nous ».

800 000 femmes se font avorter clandestinement chaque année en France.

Des femmes meurent dans des conditions abominables parce qu'elles ont décidé de ne pas procréer et qu'on les empêche d'avorter.

Je commencerai aujourd'hui, Messieurs, par parler de l'avortement et de la condition faite à la femme par une loi répressive, l'article 317 du Code Pénal, parce que cette loi est la pierre de touche de l'oppression qui frappe la femme.

Ce que je veux dire tout d'abord, c'est que dans la répression de l'avortement, la discrimination joue sans partage.

Voilà vingt ans que je plaide, Messieurs, je n'ai encore jamais plaidé pour la femme d'un Haut Commis de l'Etat, ou pour la femme d'un médecin célèbre, ou d'un grand avocat, ou d'un PDG de société, ou pour la maîtresse de ces mêmes messieurs.

C'est toujours la même classe, celle des sans-argent et des sans-relations qui est frappée.

Autre exemple de cette justice de classe : le manifeste des 343. Trois cent quarante-trois signataires - j'en suis une moi-même Messieurs, (aujourd'hui, trois mille) ont dénoncé le scandale

de l'avortement clandestin, déclarant elles-mêmes l'avoir vécu. Les a-t-on seulement inculpées ?

Pourquoi?

À côté de cela, cinq cent soixante médecins ont signé un manifeste pour se déclarer en faveur de la liberté de l'avortement. Ces médecins tombent sous le coup de la loi. C'est le délit de provocation de l'avortement.

Et, ici encore, pas la moindre enquête ...

Pourquoi?

Nous avons toutes enfreint la loi au moins une fois, les médecins pratiquent les avortements, la loi ne les y autorise pas.

Faut-il en dire davantage pour démontrer que cette loi est condamnée dans sa pratique ?

Mais il y a autre chose.

Cette loi est profondément «injuste », et je m'explique. J'aborde ici le problème de l'éducation sexuelle.

Un exemple récent : durant l'année 71/72, treize jeunes filles entre dix-sept et vingt ans ont été en état de grossesse dans un lycée parisien. Pourquoi ne pratique-t-on pas l'éducation sexuelle dans les écoles puisqu'on ne veut pas d'avortements ? pourquoi ne commence-t-on pas par le commencement ?

Deuxième responsabilité : Existe-t-il en France une contraception véritable, publique, populaire, gratuite ? Aujourd'hui, trois cent cinquante centres du Planning familial sont acculés à la faillite.

Refus par le ministre de l'Intérieur de donner la reconnaissance d'utilité publique.

Pourquoi?

Parce que le Planning familial s'est donné comme but, entre autres, « le droit à l'utilisation des moyens contraceptifs pour les mineurs ».

En somme, le Planning familial a dénoncé l'hypocrisie générale, en disant que vous n'avez

pas le droit de condamner, si vous n'avez pas donné les moyens de prévenir.

Dans la logique de la contraception, je dis qu'est inscrit le droit à l'avortement.

Prenons une femme qui aura manifesté à son médecin sa volonté de ne pas avoir d'enfants et qui se trouverait, malgré tout, enceinte.

Que faut-il faire ?

Les médecins m'ont tous répondu, à l'exception d'un seul : « il faut qu'elle avorte ». Car personne ne peut soutenir que l'on puisse donner la vie par échec.

Supposez que l'on oublie sa pilule, supposez l'erreur dans le choix du contraceptif, voulez-vous contraindre les femmes à donner la vie par échec, par erreur, par oubli ?

Il y a des jeunes filles qui, elles, vont jusqu'au bout de leur grossesse, qui « respectent la loi », et qui deviennent filles-mères.

Que fait-on pour elles ?

On les traite de putains. On leur enlève leurs enfants. On les oblige, la plupart du temps, à les abandonner. Il y a là une incohérence au plan de la loi elle-même.

J'en arrive à ce qui me parait le plus important dans la condamnation de cette loi.

Au Moyen Âge, la femme n'est rien, même pas un être humain. Et malgré la Révolution où la femme émerge, monte aux barricades, on ne lui reconnaît pas la qualité d'être humain à part entière, pas même le droit de vote. Quand avec l'ère industrielle, elle devient travailleuse, elle est exploitée comme les autres travailleurs, mais à l'exploitation dont souffre le travailleur, s'ajoute un coefficient de surexploitation de la femme par l'homme. Cette oppression n'est pas seulement celle de l'économie, elle est dans la décision vieille de plusieurs siècles de soumettre la femme à l'homme.

Et il est un point absolument fondamental sur lequel la femme reste opprimée : nous n'avons pas le droit de disposer de nous-mêmes.

S'il reste encore au monde un serf, c'est la femme, c'est la serve, puisqu'elle comparait devant vous, Messieurs, quand elle n'a pas obéi à votre loi, quand elle avorte.

N'est-ce pas déjà le signe le plus certain de notre oppression ? Pardonnez-moi Messieurs, mais j'ai décidé de tout dire.

Quatre femmes comparaissent devant quatre hommes...

Et pour parler de quoi ? De sondes, d'utérus, de ventres, de grossesses, et d'avortements !...

Cette revendication première : disposer de notre corps, quand nous la formulons, nous la formulons auprès de qui ? Auprès d'hommes.

Est-ce que vous accepteriez, vous, Messieurs, de comparaître devant des tribunaux de femmes parce que vous auriez disposé de votre corps ?...

Cela parait démentiel!

L'acte de donner la vie, comme l'acte de ne pas la donner est un acte volontaire, est un acte de responsabilité.

Ce que je voudrais que le Tribunal comprenne, et, après lui, les hommes qui nous gouvernent, c'est que nous sommes des êtres libres et responsables, tout comme les hommes. Et puisque nous devons donner physiologiquement la vie, il faut que nous le décidions en être libres et responsables, et sans le contrôle de personne.

EXTRAIT N°5 : Réponses aux journalistes

Attendez, oui, écoutez : ce matin, dès l'ouverture du procès des violeurs d'Anne et Araceli, le président de la cour d'assises a fait une mise en garde solennelle, il a dit : «

lci c'est le procès des accusés. Pas du viol ! ». Eh bien tant pis. J'ai voulu le procès du viol. Alors oui, je veux un procès débat.

Un procès-tribune.

Un « procès-spectacle » ? Certains m'adressent ce reproche, sans doute parce que j'ai cité des témoins prestigieux et que de nombreux journalistes comme vous se sont mobilisés. Je leur réponds : et alors ? Si cela peut entraîner un choc des consciences, je suis partante.

Pourquoi avoir cité des témoins dits de moralité ? Hé bien pour réfléchir. Pour réfléchir à la portée de ce crime absolu qu'est le viol, et pour analyser la pathologie socioculturelle dont il est le symptôme.

Exactement. Je voudrais faire entrer la culture dans le prétoire. Vous l'avez vu : des femmes députées de tous bords politiques, des médecins, des écrivains, des artistes se sont déplacés pour témoigner à cette barre.

Mais le président de la cour s'oppose à leur audition avec une grossièreté inhabituelle, il leur demande : « Étiez-vous sur place ? Êtes-vous témoin des faits ? »

Comme vous le savez, il n'y a jamais de témoin quand on viole, sinon on peut espérer que cela n'arriverait pas! Mais il n'a pas voulu en savoir davantage, et il est allé jusqu'à requérir la force publique pour arracher les témoins agrippés à la barre! Qui, chassés du tribunal, vous l'avez vu, ont pu témoigner devant vous, ici sur ces marches. Et j'espère que les télévisions, radios et journaux alerteront sur ce qui se passe aujourd'hui, dans ce palais de justice d'Aix-en-Provence!

Vous savez, à l'intérieur, je mène la bataille contre une justice fondamentalement misogyne. Une bataille féministe, pour nous tous, moi comprise. Car quand je plaide, je sens de toutes mes tripes que je plaide aussi pour moi, pour vous, et que dans cette lutte contre le viol, il y a une lutte pour un changement de société. Je vous remercie.

Retrouver l'ensemble des documents dont les 3T disposent sur le spectacle Gisèle Halimi, Défendre ! sur notre plateforme de ressources en ligne, en cliquant <u>ici</u>.

